

Madame la Présidente de la chambre  
Régionale des comptes,  
3, rue Robert d'Arbrissel –  
C.S. 64231 –  
35042 Rennes Cedex

Carhaix, le 25 mai 2023

**REÇU**

Par GREFFE , 07:37, 26/05/2023

Madame la Présidente,

Par la présente, j'accuse réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Poher Communauté et y apporte la réponse suivante, qui sera donc jointe en annexe de ce rapport.

L'objet du contrôle de la chambre régionale des comptes étant de vérifier « *la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre, et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant* », mais en aucun cas « *l'opportunité de ces objectifs* » qui « *ne peut faire l'objet d'observations par la chambre* », je me réjouis de lire que vous avez constaté « *une gestion budgétaire globalement satisfaisante* » de la collectivité, dont « *la situation financière n'inspire pas d'inquiétude à court terme.* » et dont « *sa capacité de désendettement (de 3,4 ans fin 2021) garantit le maintien de marges de manœuvres pour le financement d'un plan pluriannuel d'investissement* ».

De même, je note votre appréciation positive des investissements réalisés par Poher Communauté, puisque vous notez « *un important programme d'équipement porté par la communauté* », dont pourtant « *l'équilibre du budget principal est resté assuré sur la période 2017-2021* ».

Je passe sur les nombreuses analyses de l'opportunité de nos choix politiques contenues dans le rapport, que j'assume pour la part qui découle de notre volonté, et déplore pour celle qui est due à l'absence de consensus trouvé au niveau communautaire ou avec les partenaires sur certains dossiers, pour en retenir les propositions d'améliorations de nos pratiques contenues dans vos recommandations.

Nous avons d'ores et déjà pris en compte la plupart de ces recommandations :

Le règlement intérieur est en cours de modification pour intégrer les nouvelles exigences de prévention des conflits d'intérêt, le projet de territoire est en cours de finalisation, et permet déjà de définir les lignes directrices de gestion du personnel (en cours de finalisation également), et les mutualisations à venir entre les communes et la Communauté de communes.

De même, l'ensemble des éléments réglementaires sur la gestion du personnel ont été pris en compte et sont en cours de mise en œuvre et en conformité, même si la collectivité déplore que la loi l'oblige à être moins généreuse qu'actuellement envers ses agents.

Enfin, la réorganisation en cours des services intègre la nécessité de monter en compétences et en moyens humains dans les domaines des marchés publics, de l'informatique et de la communication, domaines où des recrutements ont été réalisés (informatique) ou sont en préparation.

Cela permettra d'éviter de reproduire les erreurs matérielles ou humaines ayant amené un certain nombre de vos remarques, en apportant de nouvelles compétences et en équilibrant la charge de travail de plusieurs agents très sollicités.

Carhaix-Plouguez - Karaez-Plougêr - Clédén-Poher - Klédenn-Poc'hêr - Kergloff - Kergloj - Le Moustoir - Motreff - Motrev  
Plévin - Plévin - Plounévezel - Ponvel - Poullaouën - Poullaouen - Saint-Hernin - Saint-Hern - Treffrin - Treogan - Treogan

Ayant détaillé dans mes premières réponses les mesures prises pour chacune des recommandations, il serait inutile de les mentionner ici à nouveau.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus parfaite considération.

**Le Président  
de Poher Communauté,  
Christian TROADEC**

